

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Jeudi 06 juin 2024 à 19 heures**

Le jeudi six juin deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAVIER, Maire, suite aux convocations faites par lui en date du 31 mai 2024

Présents : Jean-Luc FAVIER Maire, Lydia, BOLLORE, Anne HAAS, Mathieu HABERT, Monique HECKER, Guénolé LEROY, Laëtitia MEYER, Ornella ORTOLANI, Michèle SAMPY, Christine WALLON, Sébastien WIZENTY, Frédéric WROBEL,

Absents excusés : Cyril CODATO, Claudine HACQUARD, Anthony FERRER
procuration à Ornella ORTOLANI,

Christine WALLON est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de séance du 11 avril 2024 et du 26 avril 2024 soumis à l'approbation des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour

- 24/2024 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE DE MARANGE-SILVANGE A LA COMMUNE DE BRONVAUX
- 25/2024 : CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE BRONVAUX ET MARANGE-SILVANGE - AVENANT
- 26/2024 : ELECTION D'UN TROISIEME ADJOINT
- 27/2024 : DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS
- 28/2024 : MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES
- 29/2024 : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - CHOIX DE L'ENTREPRISE
- 30/2024 : AMENAGEMENT DU LOCAL DE LA MAIRIE – CHOIX DES ENTREPRISES
- 31/2024 : RAPPORT ANNUEL 2023 DU MAIRE SUR LES PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
- 32/2024 COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire ouvre la séance et demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le point supplémentaire suivant

- **33/2024 NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION POUR L'ANNEE 2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rajout de ce point.

24/2024 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE DE MARANGE-SILVANGE A LA COMMUNE DE BRONVAUX

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition des agents de police municipale de Marange-Silvange à la commune de Bronvaux a été signée en septembre 2018.

Il expose que cette convention arrive à échéance le 30 juin 2024, et qu'il conviendrait de la renouveler.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Jeudi 06 juin 2024 à 19 heures**

Le maire propose de l'autoriser à signer une nouvelle convention de mise à disposition des agents de polices municipale de la ville de Marange-Silvange avec la commune de Bronvaux, précisant, conformément à l'article 4 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, : « les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leurs sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activité ».

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable du Comité Social Territorial par la Ville de Marange-Silvange.

L'accord écrit des agents mis à disposition sera annexé à la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Est favorable au renouvellement de la convention de mise à disposition des agents de police municipale de Marange-Silvange à la commune de Bronvaux
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à son renouvellement ;

Vote : A l'unanimité

25/2024 : CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE BRONVAUX ET MARANGE-SILVANGE - AVENANT

Le Maire rappelle que par délibération n°31/2023, les communes de Bronvaux et Marange-Silvange ont décidé de mettre en place une entente intercommunale par voie de convention dans le but d'assurer la gestion et l'entretien des espaces verts, l'entretien technique des bâtiments communaux, des travaux sommaires de voiries et des apports logistiques.

Cette convention d'entente intercommunale de gestion et d'organisation des prestations de services techniques à débutée le 1^{er} juillet 2023 pour une période de 6 mois renouvelable 3 fois par tacite reconduction. La première reconduction a débuté le 1^{er} janvier 2024 et porte jusqu'au 30 juin 2024.

Après échange avec la ville de Marange-Silvange, il est proposé d'établir un avenant à cette convention afin de modifier la durée et la compensation financière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant à la convention d'entente intercommunale de gestion et d'organisation des prestations de services techniques entre les villes de Bronvaux et Marange-Silvange.
- Autorise le Maire, ou son représentant à signer l'avenant à cette convention.

Vote : 1 abstention-13 pour

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Jeudi 06 juin 2024 à 19 heures****26/2024 : ELECTION D'UN TROISIEME ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 portant création de trois postes d'Adjoints au Maire

VU l'arrêté n°0012/2023 du 18 décembre 2023 portant retrait des délégations de fonction et signature d'un Adjoint au Maire,

Vu la délibération du 1^{er} février 2024 portant retrait de sa fonction d'adjoint à Monsieur Ausesky Cyrille

Vu la délibération du 1^{er} février 2024 portant la suppression du poste de troisième adjoint

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste de 3^{ème} adjoint,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide la création d'un poste de 3^{ème} adjoint
- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le rang de 3^{ème} adjoint,
- Procède à la désignation du 3^{ème} adjoint au maire, au scrutin secret, et à la majorité absolue :

Vote : A l'unanimité

Sont candidats : Mme Laetitia MEYER

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : 11 voix

Article 3 : Mme Laetitia MEYER est désignée en qualité de 3^{ème} adjoint au maire.

Le conseil municipal prend acte des modifications portées au tableau des adjoints

WROBEL Frédéric	1 ^{er} Adjoint au Maire
BOLLORÉ Lydia	2 ^{ème} Adjointe au Maire
MEYER Laetitia	3 ^{ème} Adjointe au Maire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Jeudi 06 juin 2024 à 19 heures****27/2024 : DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et à la suite du renouvellement partiel du Conseil municipal, il convient de redéfinir les délégués chargés de représenter la commune aux seins de certains intercommunaux et organismes extérieurs :

- **S.I.E.G.V.O. Syndicat intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne :**

Le Maire informe le conseil municipal que l'exercice de la compétence « EAU », sur le territoire de la Commune de Bronvaux a été transféré à la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle depuis le 01/01/2018. Il est donc de son ressort de désigner les délégués.

Conformément aux statuts du syndicat, le nombre de délégués à désigner est fixé à DEUX délégués titulaires par commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, propose les délégués suivants :

- Les délégués titulaires :
 - Michèle SAMPY
 - Frédéric WROBEL

- **S.M.A.B. Syndicat Mixte d'Assainissement de la Barche**

Le Maire informe le conseil municipal que l'exercice de la compétence « ASSAINISSEMENT », sur le territoire de la Commune de Bronvaux a été transféré à la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle depuis le 01/01/2018. Il est donc de son ressort de désigner les délégués

Conformément aux statuts du syndicat, le nombre de délégués à désigner est de TROIS délégués titulaires et de TROIS délégués suppléants par commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, propose les délégués suivants :

- les délégués titulaires :
 - Frédéric WROBEL
 - Michèle SAMPY
 - Guénolé LEROY
- les délégués suppléants :
 - Christine WALLON
 - Jean-Luc FAVIER
 - Lydia BOLLORE

- **S.I.E.O.M. Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ouest Messin**

Conformément aux statuts du syndicat le nombre de délégués à désigner est fixé à DEUX délégués titulaires par commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité pour représenter la Commune de BRONVAUX,

- les délégués titulaires suivants :
 - Jean-Luc FAVIER
 - Ornella FERRER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Jeudi 06 juin 2024 à 19 heures****- Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Val de Metz**

Conformément aux statuts du syndicat le nombre de délégués à désigner est fixé à

DEUX délégués titulaires et UN délégué suppléant, par commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE pour représenter la Commune de BRONVAUX,

- les délégués titulaires suivants :
 - Laetitia MEYER
 - Monique HECKER

- le délégué suppléant suivant :
 - Lydia BOLLORE

- Désignation d'un nouveau correspondant incendie et secours suite à la démission d'un conseiller municipal

Le Maire informe le conseil municipal que les rôles et missions du correspondant incendie et secours sont définies par la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 et le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 venant modifier le Code de la sécurité intérieure.

Le maire rappelle que la fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire (art. 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021).

Sur Proposition du Maire Sébastien WIZENTY est désigné Correspondant Incendie et Secours

28/2024 : MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le maire expose que à la suite du renouvellement partiel du conseil municipal, il convient de revoir la participation des conseillers municipaux au sein des commissions communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de constituer les commissions municipales ci-dessous et de nommer les membres suivants

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Jeudi 06 juin 2024 à 19 heures**

Commissions municipales	Membres
TRAVAUX	Frédéric WROBEL Cyril CODATO, Guénolé LEROY, WIZENTY Sébastien, SAMPY Michèle
INFORMATION ET COMMUNICATION	Jean-Luc FAVIER, Monique HECKER, Christine WALLON, HABERT Mathieu
VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	Lydia BOLLORE, Cyril CODATO, Ornella ORTOLANI, MEYER Laetitia
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	Lydia BOLLORE, Claudine HACQUARD, Monique HECKER, SAMPY Michèle
VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE	Lydia BOLLORE, Anne HAAS, Monique HECKER, Ornella ORTOLANI, Christine WALLON, MEYER Laetitia
FINANCES	Frédéric WROBEL, Lydia BOLLORE, Cyril CODATO, Guénolé LEROY, HABERT Mathieu
FETES ET CEREMONIES	Lydia BOLLORE, Anne HAAS, Claudine HACQUARD, Ornella ORTOLANI, Christine WALLON, MEYER Laetitia

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Jeudi 06 juin 2024 à 19 heures****29/2024 : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Le Maire expose au conseil qu'environ la moitié de l'éclairage public de la commune a été rénové en 2013, et qu'il convient maintenant d'envisager la rénovation du reste du réseau d'éclairage public. Ces travaux concernent le remplacement des lampes actuelles pour des LED qui ce qui permettra de réduire de la consommation d'électricité d'environ 72 % sur les zones concernées.

Après avoir consulté plusieurs sociétés le Maire propose de retenir le moins disant : la société Eiffage Energie Système de Metz, pour un montant des travaux de 43 392 € HT, soit 52 070.40 € TTC.

Le maire propose le plan de financement suivant :

Montants de travaux HT		Financement	
Remplacement éclairage public	43392 €	Communauté de communes Pays Orne Moselle	21696 €
		Commune	21696 €
Total :	43392 € HT	Total :	43392 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Retient la société la société Eiffage Energie Système de Metz, pour un montant des travaux de 43 392 € HT, soit 52 070.40 € TTC pour la réalisation de la rénovation de l'Eclairage Public
- Approuve le plan de financement
- Sollicite l'aide de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle
- Charge le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant

Vote : A l'unanimité

30/2024 : AMENAGEMENT DU LOCAL DE LA MAIRIE – CHOIX DES ENTREPRISES

Le Maire expose au conseil qu'il convient de réaménager la pièce rangement/kitchenette de la mairie pour la rendre plus fonctionnelle.

Après avoir consulté plusieurs sociétés le Maire propose de retenir le moins disant : la société SN KARM Agencement de Metz, pour un montant des travaux de 4018 € HT, soit 4821.6 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Retient la société SN KARM Agencement de Metz, pour un montant des travaux de 4018 € HT, soit 4821.6 € TTC, pour la réalisation du réaménagement de la pièce rangement/kitchenette de la mairie.
- Charge le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant

Vote : 4 contres 9 pour

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Jeudi 06 juin 2024 à 19 heures****31/2024 : RAPPORT ANNUEL 2023 DU MAIRE SUR LES PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une version numérique du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est directement téléchargeable sur le site de l'agence de l'eau [www://. eau-rhin-meuse.fr/](http://www://.eau-rhin-meuse.fr/)

- Le conseil municipal, en prend acte de la transmission du rapport.

32/2024 COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire donne communication des décisions qu'il a été appelé à prendre conformément aux délibérations

- N°24/2020 prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- N°18/2024 prise en application de la Nomenclature Comptable M57 utilisée à compter du 1^{er} janvier 2023.

N°	DATE	OBJET
07/2024	11/04/2024	Achat de cerceaux et ballons pour l'école élémentaire par la société HISLER pour un montant de 187.94 €HT
08/2024	29/04/2024	Fourniture et pose d'une porte sectionnelle avec portillon pour le Hangard par la société Fermteck Lorraine pour un montant de 3171.80€HT
09/2024	13/05/2024	Achat d'isoloirs à la société SEDI pour un montant de 686.50€ HT
10/2024	03/06/2024	SPL ORNE TRANSITION Chapitre 23 – Article 2313 1002 OPNI : Aménagement de voirie ... - 1000 € Chapitre 26 – Article 261 : Titre de participation + 1000 €

33/2024 NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION POUR L'ANNEE 2025

Le Maire informe le Conseil municipal que le prochain recensement des habitants de la commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

C'est pourquoi il convient de commencer dès maintenant à préparer l'enquête de 2025 et de nommer dans un premier temps un coordonnateur communal de recensement, en charge de la préparation puis de la réalisation de la collecte pendant la période de recensement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer, Mme THIRIET Elodie

Elle sera l'interlocutrice de l'INSEE,

Vote : A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h25

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Jeudi 6 juin 2024 à 19 heures**

- 24/2024 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE DE MARANGE-SILVANGE A LA COMMUNE DE BRONVAUX
- 25/2024 : CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE BRONVAUX ET MARANGE-SILVANGE - AVENANT
- 26/2024 : ELECTION D'UN TROISIEME ADJOINT
- 27/2024 : DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS
- 28/2024 : MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES
- 29/2024 : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - CHOIX DE L'ENTREPRISE
- 30/2024 : AMENAGEMENT DU LOCAL DE LA MAIRIE – CHOIX DES ENTREPRISES
- 31/2024 : RAPPORT ANNUEL 2023 DU MAIRE SUR LES PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
- 32/2024 COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE-
- 33/2024 nomination d'un coordonnateur communal de l'enquête de recensement de la population pour l'année 2025

Signature du procès-verbal du 6 juin 2024 à 19 heures

NOM Prénom	QUALITE	SIGNATURE
FAVIER Jean-Luc	Maire	
WROBEL Frédéric	Adjoint au Maire	
BOLLORE Lydia	Adjointe au Maire	
MEYER Laetitia	Adjointe au Maire	
CODATO Cyril	Conseiller municipal	
FERRER Ornella	Conseillère municipale	
WALLON Christine	Conseillère municipale	
LEROY Guénohé	Conseiller municipal	
HECKER Monique	Conseillère municipale	
HACQUARD Claudine	Conseillère municipale	
HAAS Anne	Conseillère municipale	
WIZENTY Sébastien	Conseiller municipal	
HABERT Mathieu	Conseiller municipal	
FERRER Anthony	Conseiller municipal	
SAMPY Michèle	Conseillère municipale	